

MAISON DU GRAND CERF
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 OCTOBRE 2015

Validé par les membres du Conseil d'Administration le 25/11/2015

Étaient présents :

Membres actifs élus :

Mesdames AFIF Nèbia, DELOMEZ Monique, FONTAINE Marie Pierre, LE SENECHAL Muriel, LUCAS Martine, STIL Patricia, THIEFFRY Brigitte,

Messieurs BEGUE Serge, BLAECKE Marc, CARPENTIER Alain, CERATO Michel, DUPONT Marc, LESIRE Michel, LEUTRAU Gilbert, MUCHEMBLED Alain, STRAGIER Bernard, TRICOT Bernard, VALCKE Guy, WINOCQ Patrick

Membres institutionnels :

Mesdames

PIERRE RENARD Dominique conseillère municipale représentant la ville de Ronchin.

MIKOLAJCZAK Anne, administratrice CAF représentant la CAF du Nord ;

Étaient excusés :

Mesdames BONTE Jocelyne, MAJOR Marie- Françoise, VALCKE Marie José.

FILLION Martine, Responsable de l'agence CAF de Lille (*invitée*)

Monsieur GEENENS Patrick, *Président d'honneur*, maire de Ronchin ,

Monsieur CAPON Nicolas

Étaient absents :

Madame JANOT Marie-Thérèse, Monsieur AGBESSI Expédit

Ordre du jour :

1. Lecture et approbation du dernier compte rendu de C.A.
2. Suivi du budget
3. Bilan de l'été
4. Perspectives 2016
5. Questions diverses

1) Le compte rendu du **C.A. du 20 06 2015** est **approuvé** à l'unanimité.

2) Suivi du budget

Marie-Pierre Fontaine, présidente, informe le C.A. d'un « redressement » URSSAF suite un contrôle aléatoire réalisé le 29 juin

Le contrôleur avait formulé quelques remarques mineures sur la gestions de œuvres sociales et les frais de déplacement et relevé deux carences de cotisations non réglées par des prestataires de services en 2012, 2013 et 2014. L'URSSAF ne réalise aucune démarche contre les auto-entrepreneurs mais considère qu'il nous appartenait de vérifier leur régularité auprès du registre du Commerce et des Sociétés .

Par « lettre d'observations » elle nous a réclamé 522 € pour régularisation sur forfait social, 5 382 € pour régularisation sur prestations de services et 568 € de pénalité de retard soit un total de 6 472 €

Patricia Stil, trésorière, présente ensuite le suivi de budget à mi-septembre proprement dit :

COMPTE RENDU « COMMISSION FINANCES »

1. INTRODUCTION

Le suivi comptable présenté s'arrête à la mi-septembre, intégrant ainsi la période estivale qui constitue une phase importante de notre activité.

2. LES CHARGES

Pour les achats, le montant est similaire à septembre 2014 et les données prévisionnelles devraient rester conformes.

Les fournitures d'activités : la hausse s'explique par la mise en place de nouvelles activités intégrées à la Nouvelle Politique de la Ville. A noter également, les achats de repas pour des enfants toujours plus nombreux au centre de loisirs... et un tarif d'achat légèrement supérieur aussi.

LES SERVICES EXTERIEURS

Les montants sont également similaires avec une utilisation s'élevant à 69% du budget prévisionnel, à mi-septembre. Ici encore, les montants pourraient être respectés en intégrant même de nouveaux travaux de peinture dans le hall.

Le montant de maintenance du photocopieur est supérieur mais il s'explique par le changement de société pour notre matériel et pour le contrat de maintenance. Les mille euros de différence sont également répertoriés dans les produits par le rachat des deux derniers loyers trimestriels du précédent contrat.

LES AUTRES SERVICES EXTERIEURS

Les principales évolutions concernent les droits d'entrées, les intervenants culturels en raison d'une gestion « moins timide » des responsables de secteur.

Les frais liés aux intervenants culturels sont en forte hausse mais la principale évolution concerne l'opération Nos Quartiers d'été

qui représente 50% des dépenses, expliquant ainsi le doublement du montant par rapport à 2014. Vous vous doutez bien que cette évolution émane de l'obtention d'une subvention spécifique, ici du Conseil Régional et de la Ville.

La sous-traitance est supérieure de 1000€ mais pour cet exercice, nous enregistrons le bris d'un pare-brise d'un salarié ainsi que l'installation et la mise en route du nouveau mobilier de cuisine.

Enfin, la formation des salariés est cette année conséquente, elle valorise avant tout les deux formations en cours. Ce coût sera en partie assuré par notre Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA).

LA REMUNERATION DU PERSONNEL

Les charges de personnel sont supérieures à 2014. Les raisons évoquées lors du dernier Conseil d'Administration, pour rappel : l'augmentation du temps de travail d'une salariée, l'embauche d'une animatrice en contrat d'avenir et des coûts supplémentaires liés au remplacement prolongé d'une salariée restent d'actualité.

Rien d'alarmant toutefois car avec 2/3 du prévisionnel global dépensé au 2/3 de l'année, nous pouvons parler de respect du timing.

Ensuite, c'est l'éternel « effet ricochet » : l'augmentation des rémunérations se répercute sur les taxes de salaires, les charges sociales et les œuvres sociales.

Enfin, les charges exceptionnelles liées aux exercices antérieurs s'élèvent à presque 6500€, il s'agit du recouvrement URSSAF suite au contrôle portant sur les années 2012, 2013 et 2014.

Au final, les charges sont évidemment supérieures à mi-septembre 2014. Cette évolution était prévue dès la réalisation du budget prévisionnel 2015 validé en novembre 2014. A l'époque, nous ne connaissions pas l'impact et les retombées de la Nouvelle Politique de la Ville. Nous avons estimé des charges supérieures de 10% par rapport à 2014. Cette tendance se confirme car l'évolution à mi-septembre est de 11%.

3. LES PRODUITS

La participation des usagers et l'arrêt du dispositif timp@ss impactent directement le total de la participation. Toutefois, cette baisse reste relative et le résultat devrait avoisiner les montants de 2012 et 2013.

La baisse de la participation des usagers s'explique notamment par la réduction du nombre de séances informatiques pour adultes en raison des Nouvelles Activités Périscolaires.

Pour les subventions d'exploitation, la comparaison temporelle n'est pas toujours judicieuse car les délibérations et versements d'acomptes ne respectent pas les mêmes délais d'une année sur l'autre.

Les nouvelles subventions émanent toutes de dispositifs Politique de la Ville, l'Etat pour 18400€, 3250€ pour la Région et la Ville de Ronchin pour 6925€, soit 28575€ au total.

Les subventions du Conseil Départemental sont majoritairement en baisse et nous avons récemment appris qu'il s'agissait d'une première étape dans « la modification de la logique de financement ». Ainsi pour cette année, la prise en charge du poste AILE diminue de 1.5% et l'animation globale est impactée de 10%.

Pour les autres produits de gestion courante, et plus précisément les cotisations des adhérents, le montant est inférieur de 1000€, soit 65 adhésions.

Les produits divers de gestion courante représentent la part de remboursement des formations des salariés et un ajustement de l'estimation trop conséquente du chauffage en fin d'année 2014.

Madame la Présidente reprend la parole pour exposer des aléas budgétaires à venir.

Elle relève côté "produit" la diminution déjà sensible de la subvention départementale et côté "charges" l'obligation de financer à compter du 1er janvier 2016 une mutuelle pour les salariés.

En raison de la longueur des débats les **points 3 et 4** n'ont pu être traités.

Il n'a été posé **aucune question diverse**.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine par le verre de l'amitié.

La Présidente
Marie Pierre FONTAINE

Le secrétaire,
Guy VALCKE

